



Cahier des charges et règlement du concours Concours Design 2015 - Chaise de La Criée - Théâtre national de Marseille

en partenariat avec l'ANdEA Association nationale des écoles
supérieures d'art françaises (www.andea.fr)



Table des matières

1. La dénomination et l'objet du concours
2. Le thème
3. Les participants & les conditions de participation
4. Les modalités d'inscription
5. Les projets
6. Les règles de présentation
7. La propriété intellectuelle et industrielle
8. Le jury et la détermination des gagnants
9. Le calendrier du concours
10. Les récompenses et la remise des prix
11. L'édition éventuelle des modèles
12. Le traitement des données personnelles
13. L'acceptation du règlement
14. Litige

1. Dénomination et objet du concours

Le Théâtre national de Marseille La Criée, organise le Concours Design Chaise du Théâtre national de Marseille La Criée.

L'objectif de ce concours est de servir de tremplin à des étudiants en écoles supérieures d'art et de design publiques. L'édition effective de leur création et de sa production sera utilisée et mise en valeur dans un prestigieux lieu culturel, le Théâtre national de Marseille La Criée.

La chaise de La Criée est vouée au nouveau et vaste hall du théâtre, espace polyvalent qui accueille différentes manifestations : réunions, conférences, installations, performances, spectacles, et concerts courts et ateliers consacrés aux enfants.

Le grand hall héberge également un restaurant : « Les Grandes Tables ».

Cette chaise est destinée à être produite et éditée à cent exemplaires pour le hall du théâtre et le restaurant ; puis sur commande, le cas échéant, elle sera disponible pour la mise en vente au public.

Les propositions de création de chaises devront être novatrices d'un point de vue du concept et de l'esthétique tout en tenant compte de l'aptitude à la commercialisation en termes de contraintes de sécurité, de coût, de respect de l'environnement et plus généralement des normes et réglementations en vigueur et de faisabilité technique.

2. Thème

Le thème proposé est la chaise.

L'ESPRIT GÉNÉRAL DU CONCOURS

Le jury prendra particulièrement en considération les projets adaptés, formellement et conceptuellement, aux contraintes de la grande diffusion, notamment en termes de simplicité et d'ingéniosité, de coût de fabrication et de mise en œuvre industrielle et technique. Le choix des matériaux notamment, ainsi que le processus de fabrication, devront tenir compte de ces contraintes.

3. Participants et conditions de participation

1- Le concours est ouvert aux personnes majeures :

- > Etudiants en écoles supérieures d'art et de design (y compris les jeunes artistes inscrits en post-diplôme ou 3^{es} cycles).
- > Les participants doivent résider en France métropolitaine, Monaco, DOM-TOM, Belgique ou Suisse.
- > Seuls les étudiants d'écoles publiques peuvent postuler.
- > Les projets devront impérativement être rédigés en langue française.
- > La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif (collectif de 3 personnes maximum).
Il est interdit d'envoyer un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion du concours. Le Théâtre national de Marseille La Criée ne rembourse pas les frais supportés par les candidats pour participer au concours.
- > Ce concours est réalisé en partenariat avec l'ANdEA, La Criée se réserve toutefois la possibilité de communiquer ce concours aux écoles supérieures d'art et de design publiques en Belgique et en Suisse.
- > Toute communication sur le concours et les résultats mentionnera le partenariat avec l'ANdEA de cette manière : « en partenariat avec l'ANdEA Association nationale des écoles supérieures d'art françaises (www.andea.fr) ».
- > Le cahier des charges, comprenant le règlement complet du présent concours, peut être obtenu sur simple demande écrite adressée au Théâtre national de Marseille La Criée – Concours chaise – 30 quai de Rive Neuve – 13284 Marseille Cedex 07, ou par email : a.bartocci@theatre-lacriee.com

4. Modalités d'inscription au concours

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire au concours en contactant le Théâtre de La Criée par email (a.bartocci@theatre-lacriee.com) ou par téléphone (04 96 17 80 00) et en complétant le formulaire d'inscription qui sera alors transmis.

La date limite d'inscription au concours est fixée au 30/10/15.

Un email de confirmation sera envoyé en retour, qui validera l'inscription.

Un numéro d'inscription sera communiqué. Ce numéro d'inscription devra figurer sur l'ensemble des documents papier et numériques présentant le projet.

Le Théâtre national de Marseille La Criée se réserve le droit d'exclure du concours tout participant qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement.

Toute déclaration qui s'avérerait fautive entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Seront éliminés du concours les projets non-conformes au cahier des charges, reçus en mauvais état, reçus hors délai ou présentant un aspect litigieux.

5. Les projets

Les participants devront tenir compte des points suivants :

- La chaise doit être originale et ne doit notamment pas déjà exister sur le marché,
- La chaise devra être petite, légère, accueillante, confortable, élégante, empilable ou non, féminine, stable,
- La chaise pourra être déplacée facilement (geste simple et dégagé),
- Elle se logera facilement autour des tables du restaurant « Les Grandes Tables » qui accueille côte à côte des personnes qui ne se connaissent pas forcément,
- Elle pourra être éditée en bois ou en tout autre matière, on évitera toutefois qu'elle soit entièrement conçue en métal (éviter le bruit – lors du déplacement de l'objet et les matières accumulant la chaleur),
- Elle restera esthétiquement étonnante, empilée et en nombre,
- Elle pourra être nettoyée facilement et n'entravera pas - outre mesure - le nettoyage des sols,
- Elle sera transportée, déplacée et rangée par : les régisseurs, les serveurs du restaurant qui dressent rapidement les tables et par le personnel assurant l'entretien,
- Elle sera utilisée et manipulée par tous les publics.

NB : même s'il existe un vestiaire, le public utilise souvent les assises afin de suspendre veste, sac, etc.

6. Règles de présentation

Les projets doivent être envoyés le 15 novembre 2015 au plus tard, par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Théâtre national de Marseille La Criée
Concours Design Chaise
30, quai de Rive Neuve
13284 Marseille Cedex 07

Les projets se composent comme suit :

- > Documents format A4
 - note conceptuelle du projet (intentions, motivations, histoire de la création etc.)
 - descriptif technique (matériaux utilisés, détails...)
 - curriculum vitae du ou des participant(s)

> Documents format A3

- 1 document A3 / dessins du projet : 3 dessins au maximum sur le document A3
- 1 document A3 / photos des maquettes (facultatif)

Sera également joint au projet 1 CD ou 1 clef USB avec tous les éléments en format pdf.

Aucun projet ne sera renvoyé aux participants à l'issue du concours.

7. Propriété intellectuelle et industrielle

7.1 La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la création reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

Il assure notamment au Théâtre national de Marseille La Criée ce qui suit :

- > La création est originale et n'a pas été présentée dans le cadre de toute autre compétition ou forum, ni par écrit, ni par oral ;
- > Le participant ou collectif de participants est l'auteur exclusif de la création ;
- > La création ne porte pas atteinte aux droits de tiers ;
- > A la date de présentation de la création, le participant ou le collectif de participants est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création ;
- > La création n'a pas été créée pour une activité professionnelle ou pour la fourniture d'un service à une tierce personne.

Le participant dégage le Théâtre national de Marseille La Criée de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantit expressément le Théâtre national de Marseille La Criée du remboursement de tous dédommagements, frais, et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

7.2 La société Théâtre national de Marseille La Criée a l'intention, mais pas l'obligation, de faire éditer les projets gagnants par son partenaire, la société Domeau et Pérès et de les faire produire pour en équiper le restaurant et le hall du théâtre.

7.3 Dans le cas où le Théâtre national de Marseille La Criée décide de produire ou de faire produire directement ou par l'intermédiaire de tiers, un projet gagnant, ou un autre projet qui aura été proposé par un participant dans le cadre du concours, un contrat d'édition de modèle sera alors signé avec le ou les créateurs de l'œuvre, lesquels demeureront titulaires du droit d'auteur.

L'auteur sera impliqué dans la production, dans le cadre d'une réunion organisée avec les producteurs, les modalités en seront définies dans le contrat de production.

7.4 Les participants autorisent expressément le Théâtre national de Marseille La Criée et l'ANdEA, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo, CV, etc.) et autorise la société Théâtre national de Marseille La Criée et l'ANdEA, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours.

8. Le jury et la détermination des gagnants

Le jury est composé de représentants du Théâtre national de Marseille La Criée, d'artistes et de professionnels du monde de l'art, du design, du spectacle et de la scénographie.

La composition du jury est déterminée d'un commun accord entre le Théâtre national de Marseille La Criée et l'ANdEA.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour contrôler le déroulement du concours et trancher en dernier ressort tout cas litigieux.

Le jury se réunira afin d'élire le 1^{er} prix.

9. Le calendrier du concours

> Date limite d'inscription au concours : le 30/10/15

> Date limite d'envoi des dossiers : le 15/11/15

> Publication du nom des gagnants : février 2016

> Remise des prix : avril 2016

10. Les récompenses et la remise des prix

> **Le 1^{er} prix**

Le gagnant (ou le collectif) du 1^{er} prix percevra une somme de 3000 euros.

Il bénéficiera en outre de la promotion liée au concours, en particulier par les comptes rendus qu'en feront les titres associés, la présence dans les supports de communication du concours et de la presse magazine.

Le Théâtre national de Marseille La Criée contactera personnellement le gagnant (ou le collectif) afin de l'informer de son gain.

La remise des prix aura lieu en avril 2016 – l'information de la date et du lieu sera transmise ultérieurement au lauréat. Dans le cas où le gagnant ne pourrait pas y assister, le Théâtre national de Marseille La Criée lui transmettra son lot par voie postale.

11. Edition éventuelle des modèles

La société Théâtre national de Marseille La Criée pourra proposer au gagnant du 1^{er} prix d'éditer ou de faire éditer son œuvre, pour la produire et éventuellement la commercialiser, sous réserve que le gagnant ait déposé le modèle à ses frais auprès de l'INPI.

Dans ce cas, un contrat d'édition de modèle sera alors signé avec le ou les créateurs de cette œuvre. Les royalties s'élèveront à 3% du chiffre d'affaires HT hors frais de transport, réalisé par le fournisseur du modèle au titre de la vente dudit modèle auprès du réseau du partenaire du Théâtre national de Marseille La Criée.

Toute œuvre ayant gagné un 1^{er} prix dans le cadre du présent concours et n'ayant pas fait l'objet d'un contrat d'édition de modèle dans les 24 mois suivant la proclamation des résultats, redeviendra libre à l'édition.

12. Le traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par la société Théâtre national de Marseille La Criée conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données personnelles les concernant en s'adressant à la société Théâtre national de Marseille La Criée - Concours Design chaise, 30, quai de Rive Neuve - 13284 Marseille Cedex 07. Aucun frais ne leur sera demandé.

13. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. En cas de force majeure, la société Théâtre national de Marseille La Criée se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

14. Litige

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.